

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 4 mai 2016 fixant au titre de l'année 2015 le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps de secrétaires administratif(ve)s des administrations de l'Etat affecté(e)s au traitement de l'information en qualité de programmeur du ministère de la culture et de la communication

NOR : *MCCB1608022A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 4 mai 2016, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps de secrétaires administratif(ve)s des administrations de l'Etat affecté(e) au traitement de l'information en qualité de programmeur du ministère de la culture et de la communication est fixé à 2.